Image not found or type unknown

J'ai perdu ma carte grise barré et la préfécture me pose probleme

Par **padin**, le **04/01/2011** à **01:01**

Bonjour,
je rechrche des informations pour mon probleme!
vola, en 2009 j'ai acheter une bmw 725 tds et j'ai voulu allé faire la care grise 4 mois apres mais je l'ai perdu.
j'ai réussi a recontacter l'encien propriétaire qui a bien voulu me faire une procuration pour refaire la carte grise .
nous somme en 2011 et a se jour je n'arrive pas a faire la carte grise car l'addministration française et apparament compliquer et diférente d'une préfécture a l'autre car l'une me dit une chose et l'autre une autre chose.
je n'en peux plus je souhaite régulariser cette situation et suis pret a PAYER pour que quelqu'un prenne les choses en main car avec mes horaires sela mes compliquer et je suis fatiguer de subir les remarques des agents de préfécture.
veuillez agrées mes salutations distingées.

Par **Domil**, le **04/01/2011** à **04:00**

Quels problèmes recontrez-vous ?

Par **padin**, le **04/01/2011** à **11:44**

Bonjour, mon problème actuelle c'est que aparament mais papier ne sont plus valide , moi je suis dans le 92 et le vendeur est du 75013, quand je suis aller avec lui a sa préfecture l'on ma dit qu'avec la procuration je pouvais aller dans la préfecture du 92 et qu'il me ferai l'encienne carte grise du propriétaire et la nouvelle a mon nom! Et bien au 92 on me dit non donc du coup du temps de perdu et des papiers qui soit disant ne sont plus valide !!!
Et actuellement je ne peux plus m'en occuper car mes horaire de travail ne me le permette pas.
Y a t'il un organise qui s'ocuppe de ses démarche?
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés